

GUIDE D'AUTHENTIFICATION ET VALIDITÉ DU CHÈQUE-VACANCES

UN NIVEAU DE SÉCURITÉ MAXIMUM



- 1 **Filigrane** : 2 oiseaux, un clair et un sombre, présents dans le papier et visibles par transparence.
- 2 **Encre fluo orange** : soleil, avion, bateau. La teinte fluo est visible à la lumière du jour et fluorescente sous éclairage ultra-violet à 365 nm. La teinte fluo change si photocopiée.
- 3 **Encre fluo jaune** : montagne, plage. La teinte fluo est visible à la lumière du jour et fluorescente sous éclairage ultra-violet à 365 nm. La teinte fluo change si photocopiée.
- 4 **Fibrettes** : fibres de 3 mm de longueur, présentes dans le papier de manière aléatoire, invisibles sous lumière du jour et qui apparaissent **de couleur rouge** sous éclairage ultra-violet à 365 nm.
- 5 **Encre fluorescente** : inscription «CV» en encre invisible sous lumière du jour, et qui apparaît en dominante jaune/vert sous éclairage ultra-violet à 365 nm.

VALIDITÉ DU TITRE

Avant d'accepter un Chèque-Vacances, vous devez vous assurer que le Chèque-Vacances qui vous est remis en paiement est :

- **intègre**. Le titre doit comporter sa souche supérieure ;
- **vierge** de toute rature, mention, surcharge (aucune mention manuscrite ou tampon ou cachet commercial ne doit figurer sur le Chèque-Vacances remis en paiement) ;
- **valide**. Pour mémoire, la date limite de validité d'un Chèque-Vacances est fixée au 31 décembre de la deuxième année civile suivant son année d'émission.